

Arrêté n° 2024/G-36
complétant l'arrêté n° 2023/G-85 portant ouverture du concours
d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe – session 2024

La Vice-Présidente,

- VU le code général de la fonction publique et notamment les Chap. III – Tit. II – Liv. V et Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs ;
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique ;
- VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié, relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- VU le décret n° 2022-1491 du 30 novembre 2022 portant simplification des mesures de publicité des arrêtés d'ouverture des concours et examens ;
- VU l'arrêté n° 2023/G-85 en date du 6 septembre 2023 portant ouverture du concours d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – session 2024 ;
- VU la convention n° 02 AAPAL2CL/2023 entre les Centres de Gestion du Haut-Rhin et de Saône et Loire relative à l'organisation du concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – session 2024 ;

ARRÊTE

Art. 1 : Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 14 mars 2024 à Colmar.

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- ✓ transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- ✓ affiché aux Centres de Gestion du Haut-Rhin et de Saône et Loire,
- ✓ transmis aux délégations Grand Est et Bourgogne du Centre national de la fonction publique territoriale,
- ✓ transmis aux agences "Pôle Emploi" du département Haut-Rhin et de Saône et Loire,
- ✓ publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin,

Fait à Colmar, le 11 mars 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Martin', is positioned above the printed name.

Monique MARTIN
Maire-adjointe de Munster

Acte à classer

2024G36

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-12T09-04-17.00 (MI251541528)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240311-2024G36-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2024/G-36 complétant l'arrêté n. 2023/G-85
portant ouverture du concours d'Adjoint Administratif
Territorial Principal de 2ème classe - session 2024.

Date de décision : 11/03/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar 2024g36 ouv modif1 Aadm 202... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/03/24 à 09:04

Transmis

Date 12/03/24 à 09:04

Accusé de réception

Date 12/03/24 à 09:13

Par HUGELIN Marisa

Par HUGELIN Marisa